UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE

DU

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A :

M. ALAMARGOT Denis

M. ANDUJAR Pascal

Mme ARAB Nadia

Mme BRICE Catherine

Mme CODON Sylvie

Mme LALEAU Régine

M. ZIDI Mustapha

Collège B :

Mme DUPONT Lise

Mme GUIHARD Marina

Mme LAIK Barbara

M. POMA Roberto

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FLEURY Murielle

Usagers :

M. BAKARY Asdjad
M. DABRETEAU Lucas
M. DESOEUVRE Steven
M. JOHAN Lazlo
Mme SEGUIN Marion

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. BERNARDINO Amilcar, Vice-Président du Conseil d'administration
Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe des ressources humaines partie enseignants-chercheurs et enseignants
M. DEMERET Simon, Directeur des affaires juridiques et générales
Mme. HMAMOU Fadoua, Responsable du Pôle des affaires institutionnelles
Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
M. PALAU Yves, Directeur de l'EEP
M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences Economiques et de Gestion

Sommaire

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT 4
1.1 Point d'information du Président 4
1.2 Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021 7
2. VIE INSTITUTIONNELLE 8
2.1 Avis relatif à la suppression de l'UFR d'Études Politiques et à la création de l'Institut d'Études Politiques (IEP), à compter du 1er septembre 2022 8
2.2. Election d'un membre de la section disciplinaire à l'égard des enseignants en remplacement d'un membre démissionnaire 19
3. RESSOURCES HUMAINES 22
3.1 Avis sur la campagne d'emplois enseignants pour l'année 2022 22
4. QUESTIONS DIVERSES 32

La séance est ouverte à 14 heures 12 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDE.

M.DUBOIS-RANDE.- Bonjour à tous.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. DUBOIS-RANDE.- Je vous propose de démarrer. Quelques points d'information sur notre communauté. Nous avons été appelés par le cabinet de la Ministre Frédérique VIDAL. Le cabinet nous a annoncé officiellement que le projet ERASME a été retenu. Il nous a annoncé que mardi prochain, c'est la grande séance de communication tous azimuts à partir du ministère, relayée au niveau des universités. Nous avons reçu une somme de pratiquement 22 millions. Cela permet d'avoir des marges de manœuvre supplémentaires, en plus de la subvention de service public annuelle qui est importante. Deux millions par an, cela permet de voir venir, que cela soit pour de la formation, la recherche, des fonctions support, qui sont évidemment indispensables à tout cela, et puis de créer justement cette transformation et cette interaction avec le monde des collectivités. Ce sont des choses qui sont déjà présentes à l'UPEC. Il faut les formaliser d'une certaine manière, les professionnaliser et orchestrer, là encore avec beaucoup d'expériences réalisées à l'UPEC.

Nous sommes donc plutôt contents. Cela a été remarqué, puisque nous sommes le projet ExcellenceS avec le plus de financement. Nous sommes au top des financements des projets ExcellenceS. Cela nous permet d'aller de l'avant sur cette notion d'engagement. Je pense que nous avons maintenant tous les outils pour relayer cela. C'est aussi à décliner ensuite à travers d'autres actions qui seront propres à l'UPEC, et puis des appels d'offres qui seront également dédiées. Nous sommes sur une signature de notre université qui est devenue très lisible pour nos tutelles. Il est original. Les engagements d'autres universités sud-américaines, canadiennes, nord-européennes ont déjà vraiment concrétisé cela. Nous irons donc de l'avant sur cette expression, tous ces éléments-là qui permettent finalement de s'approprier l'université. A quoi sert l'université pour le citoyen ? Tous ces éléments sont

des points qui ressemblent à l'UPEC et qui peuvent se décliner avec notamment des acteurs qui créent cette université.

Je sors d'un colloque à l'IAE sur le management des organisations de santé. Je l'ai trouvé magnifique. Voilà. A chaque fois que l'on pousse une porte à l'UPEC, on voit de très belles choses. Par contre, nous ne sommes toujours pas très bons ... C'est un autre problème. Justement cette dimension RH, mais il y aura une dimension communication également, et puis aussi des éléments qui permettront d'accompagner ces concepts qui sont un peu nouveaux dans le paysage national.

Cet appel d'offres sera suivi d'autres appels d'offres sur lesquels nous pourrons capitaliser, notamment un autour des diversités des ressources des universités. L'appel d'offres est sorti. Nous irons donc. Il y a trois items. Il y a un item qui est la formation continue. Un item qui est l'Europe. Nous irons sur un bureau Europe. Et également un troisième pilier qui est sur le mécénat, et donc l'accompagnement de la fondation. Cela donnera là encore une dimension supplémentaire. Je dirais que nous avons préparé le terrain avec la DIFPRO, le CFA, l'UPEC, avec derrière des fondations, des partenariats qui récupèrent aujourd'hui de l'argent. Nous avons lancé autour de cette fondation le comité UPEC en interaction. Il y a donc des interactions qui sont fortes avec l'établissement. Comme on le souhaitait, on aura un rendu d'ailleurs des éléments de cette fondation lors du CA de décembre, comme nous nous y étions engagés. Les choses avancent bien, avec des valeurs qui sont nos valeurs. Ce n'est pas encore une distorsion de choses que l'on ne souhaitait pas faire.

Le CAC de décembre sera plus riche en termes de présentations sur les *graduate program.* J'avoue que je suis très agréablement surpris de ce travail qui a été fait par les collègues. C'était du très bon travail. On est vraiment dans la transdisciplinarité. Il y a de nombreux exemples. Vous les verrez en décembre. J'ai également été très agréablement surpris… Ce n'est pas le bon terme. Nous avons écouté, hier, le *graduate program* et le plan PIA, pour lequel on avait mis les collègues en action d'accélération, et notamment le *graduate program* monté par les équipes de l'université et tous ceux qui travaillent avec les laboratoires associés, et également les économistes. Nous allons vous présenter quelque

chose qui a de l'allure. Le contenu est très riche dans ce qui sera l'accompagnement d'un projet PIA, à la fois dans le cadre d'un Master doctoral, donc qui est propre des *graduate program*, mais également dans la partie de préparation au métier au niveau licence, puisqu'il y a une dimension Métier. Tout n'est pas absolument métier BAC+1. D'autres métiers sont des métiers Infra. Beaucoup de choses ont été dites là aussi, y compris sur la partie Data et la préparation d'une plate-forme Data. Cette plate-forme Data a été préparée par des professionnels de notre université. C'était vraiment très précis. Ce sera financé. Nous trouverons des financements, et nous vous les expliquerons. Et puis bien sûr d'autres *graduate program*, et à chaque fois que l'on situe des *graduate program*, nous trouvons derrière des relais. Ce sont des relais dans les différentes dimensions. Par exemple sur le patrimoine, quelque part, il y a un *graduate program* Patrimoine qui vous sera présenté. Le château de Fontainebleau est extrêmement intéressé parce que l'approche du patrimoine devrait atteindre aussi une dimension numérique, et pas que. Il y a, là encore, des vœux croisés qui se mettent en place pour préparer tout cela. Nous sommes actuellement dans une dynamique très intéressante de notre université. Nous vous exposerons le projet d'IEP tout à l'heure. Le travail a été réalisé avec la FST et l'école avec un chargé d'études politiques et un travail qui modifie notre approche de la manière dont on voit la politique de demain, et comment nous préparons les cadres qui permettent de porter une parole politique et de modifier éventuellement les actions des politiques publiques. Voilà pour les points d'informations principaux.

Sur le plan de la pandémie, vous voyez actuellement que ça monte. Nous sommes quand même à plus de 20 000, maintenant 30 000 cas. Nous allons donc nous approcher d'une vague sérieuse qui va nous amener au mois de mars. Elle ne va pas nous lâcher de sitôt. Il faut aller dans une campagne de vaccination. Vous aurez les éléments. Vous pourrez communiquer très largement. La vaccination va être élargie à tous. Il faut vraiment y aller, pour ceux qui sont convaincus, parce que c'est indispensable. C'est la seule façon de garder une certaine sérénité au niveau de l'université. Des *clusters* ont été signalés maintenant un petit peu partout. Il va donc falloir être très vigilant là aussi. Respecter les gestes barrières.

Ce sont des choses qui vont perturber notre univers pendant les mois d'hiver. On espère passer le cap quand même sans confinement. Ce serait intolérable pour tout le monde. C'est ce que je voulais dire en point d'information. Mustapha, tu prends le relais sur la suite ?

1.2 Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021

M. ZIDI.- Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point d'information du Président ? Nous aurons la partie Questions diverses en fin de séance. Je vous propose d'entamer ce CAC plénier qui va être relativement court. Vous pouvez le voir au niveau de l'ordre du jour. Tout de même, il y a des points essentiels à présenter en particulier celui concernant la section disciplinaire de l'UPEC, nous en reparlerons dans quelques instants.

Je vous propose de passer au PV du dernier Conseil Académique du 11 octobre. Il a été mis sur le SharePoint. Il y a eu quelques interventions de collègues, quelques corrections. Je ne sais pas si vous avez des remarques ou des observations concernant ce PV et son contenu. Ce que je vous propose, c'est de démarrer sur le vote. Avant cela, nous allons avec Fadoua lister les procurations.

Mme HMAMOU.- Pour les procurations :

M. ALDHUY a donné procuration à Mme DUPONT. Mme ALLARD-POESI a donné procuration à M. ZIDI. Mme ARASTE a donné procuration à Mme SEGUIN. M. BEKHTI a donné procuration à M. JOHAN. M. BOURRIER a donné procuration à M. DESOEUVRE. Mme CHAMBEFORT a donné procuration à Mme LAIK. Mme CHARREIRE a donné procuration à M. DABRETEAU. M. COSTES a donné procuration à Mme FLEURY. Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY a donné procuration à M. ANDUJAR. Mme FOURNY a donné procuration à M. DABRETEAU. M. FUNALOT a donné procuration à Mme CONDON. Mme GOUILLET de RUGY a donné procuration à M. ANDUJAR. Mme HAMON a donné procuration à M. DUBOIS-RANDE. Mme HANCOCK a donné procuration Mme CONDON. Mme HARBELOT a donné procuration à M. ZIDI. M. LABINAL a donné procuration à M. DUBOIS-RANDE. M. LE GALL a donné procuration à Mme SEGUIN. M. LEVREL a donné procuration à Mme LAIK. M. MATHIEU a

donné procuration à Mme LALEAU. M. MELLOUK a donné procuration à Mme ARAB. Mme PIRENNE a donné procuration à M. DESOEUVRE. Mme REY a donné procuration à Mme ARAB. Mme SIVADJY a donné procuration à Mme FLEURY. M. NAILI a donné procuration à Mme LALEAU.

M. ZIDI.- C'est bon. Nous avons fait le tour. Nous avons effectivement beaucoup de procurations. Nous sommes en Conseil Académique plénier et peu nombreux en présentiel, ce qui est important, c'est que le quorum soit atteint avec ces procurations. Je vous propose de passer au vote concernant ce PV du 11 octobre.

Il est procédé au vote.

Le PV de la séance du 11 octobre est approuvé.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Avis relatif à la suppression de l'UFR d'Études Politiques et à la création de l'Institut d'Études Politiques (IEP), à compter du 1er septembre 2022

M.DUBOIS-RANDE: Nous allons maintenant aborder un autre sujet. On va parler du projet d'IEP que va nous présenter Yves Palau. Un projet fortement soutenu par la Direction de l'université qui a déjà fait l'objet d'un certain nombre de présentations, que ce soit en comité de direction ou en comité technique récemment. Là, il s'agit d'une présentation dans le cadre du Conseil Académique plénier. Cette présentation permet que nous soyons tous au même niveau d'information avec la création de cet institut qui en rejoindra deux autres en Île-de-France, et un petit peu plus sur le territoire. Je demande à Yves de venir à la tribune pour nous présenter ce projet.

M. PALAU.- Bonjour à toutes et à tous. Merci pour cette invitation. Je vais vous présenter le projet d'établissement grade Master de l'IEP et la création du futur IEP de l'UPEC. Il y a deux dossiers qui sont étroitement liés, mais juridiquement distincts : celui de la création

de la structure IEP ; et celui de la création d'un diplôme de l'IEP. Evidemment, l'un ne va pas sans l'autre. Ce sont cependant deux dimensions distinctes. Je vais vous présenter dans un premier temps des éléments de contexte, puis je vais tenter de répondre à la question : « Pourquoi un nouvel IEP, et pourquoi un nouvel IEP à l'UPEC ? ». Ensuite, je vais tenter de répondre à la deuxième question : « Quel IEP et quel diplôme d'IEP pour l'UPEC ? »

Un petit rappel. Celui sur lequel la Direction de l'UPEC est en discussion avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour la création de cet IEP de l'université Paris Est Créteil qui serait à Fontainebleau. Ce sont des discussions. Le processus se passe bien pour l'instant. Aucune décision n'a cependant été prise formellement par l'université, et surtout par le Ministère. Au niveau de l'université, il y aura un dernier vote du Conseil d'administration demain. Nous déposerons le dossier en tout début de semaine prochaine, donc fin novembre, tout début décembre. Ensuite, c'est le Ministère qui le présentera au CNESER, puis une décision sera prise par ce Ministère.

Petit rappel sur les Instituts d'Etudes Politiques : les Instituts d'Etudes Politiques forment des cadres du secteur public, mais aussi du secteur privé, et même numériquement plus souvent du secteur privé, et également des cadres du secteur parapublic. Il y en a actuellement 10. Ce chiffre de 10 IEP masque un élément, à savoir qu'il y a des statuts très différents dans ces IEP. Il y a l'IEP de Paris qui est à part. Il est considéré comme un grand établissement. Puis, il y a sept IEP qui sont des établissements publics administratifs. Deux IEP, Saint-Germain-en-Laye et Strasbourg, sont des instituts internes à une université.

Ce sont des éléments importants parce que les possibilités des uns et des autres ne sont pas toutes les mêmes. Tous les IEP délivrent le diplôme d'IEP, mais certains peuvent délivrer des Masters d'autre part. Certains délivrent donc des Bachelor à la place de la licence, etc. Selon les statuts, les droits des IEP ne sont pas les mêmes. Pourquoi un onzième IEP ? Premièrement, parce qu'il y a une demande en très forte croissance sur Parcoursup. Le nombre de candidats à Sciences-Po Paris a doublé entre l'an dernier et cette année. Il n'était déjà pas modeste, mais il a doublé. Nous avons également dans les IEP hors Paris une augmentation des candidatures avec un nombre de places qui reste quasi-identique. Le

taux de sélection est très important. Lorsque j'en discute avec des directeurs d'IEP, c'est un taux de sélection par défaut, c'est-à-dire que c'est parce que la demande est très largement supérieure à l'offre.

Cette situation est encore plus tendue en Île-de-France puisque nous avons un IEP, celui de Paris, qui ne joue pas spécialement la carte territoriale, même s'il y a à peu près 40 % d'étudiants qui viennent d'Île-de-France à Sciences-po Paris. L'IEP de Saint-Germain attire beaucoup de candidats franciliens, mais a un nombre de places limitées. De mémoire, ils l'ont porté à 105 places cette année. Nous sommes quand même sur des capacités d'accueil sans commune mesure avec les besoins, ce qui fait que de nombreux étudiants franciliens sont obligés d'aller dans des IEP en province, notamment à Lille. L'IEP de Lille est un IEP de région assez proche en train. Il attire de nombreux Franciliens, mais plutôt par défaut, parce que les étudiants ne trouvent pas de place en Île-de-France.

Pourquoi cette IEP au sein de l'UPEC ? Nous avons une base qui est l'UFR d'Études Politiques qui a été créée en octobre 2019, qui a une offre de formation qui s'étoffe : une licence de sciences politiques, avec plusieurs parcours ; une licence d'administration publique. Nous travaillons même dans le cadre de la licence de sciences politiques avec la faculté des langues, lettres et sciences humaines à un double diplôme, histoire et sciences politiques. Il existe déjà, mais il serait présenté sur Parcoursup. Nous avons donc une mention de licences qui s'étoffe. Nous avons aussi, depuis la rédaction de ce panorama, le projet d'ouverture d'un parcours de préparation au professorat des écoles. Vous voyez donc une licence qui est en développement avec beaucoup de candidatures et avec un nombre de places relativement limité.

Nous proposons quatre mentions de Master avec sept parcours, puis trois doctorats : droit public, économie et sciences politiques. En tout, ce sont à peu près 650 étudiants, voire un petit peu plus. C'est une augmentation du nombre des enseignants-chercheurs. En 2011, j'étais le seul politiste. Nous sommes six maintenant. Je me sens moins seul dans ma discipline. Globalement l'EEP, ce sont 11 enseignants-chercheurs qui sont rattachés à cette composante.

Dernière question, la plus forte et la plus lourde de sens : quel Institut d'Etudes Politiques ouvrons-nous à l'UPEC ? Nous proposons que cela soit un institut interne de l'UPEC, autrement dit, que cela ne soit pas un établissement public administratif à part. Ce choix a du sens par rapport au projet de diplôme avec d'autres composantes de l'UPEC, et notamment avec la faculté des sciences et technologies. Le fait d'être une composante de l'UPEC à part entière a selon moi tout son sens. Le deuxième élément est que cet IEP serait créé par transformation de l'UFR qui existe déjà, l'Ecole Internationale d'Etudes Politiques.

Cet IEP aurait deux caractéristiques fortes, la première caractéristique étant que nous avons fait le choix de maintenir la totalité de l'offre de formation de diplômes nationaux. Il sera possible de faire une licence, faire des Masters et des doctorats dans cet IEP, ce qui n'est pas le cas dans tous les IEP. Les IEP qui ont une licence sont rares. Il y en a un à Strasbourg. C'est une licence professionnelle. Il sera donc possible de faire sa licence dans le futur IEP de l'université Paris Est Créteil. Il sera possible de faire des Masters. Ce n'est pas le cas dans tous les IEP. Beaucoup d'IEP, ceux qui ne sont pas des composantes internes d'universités, doivent passer par des accords avec d'autres universités pour pouvoir *in fine* délivrer un Master. Le choix est donc de maintenir l'offre de formation actuelle et une offre de diplômes nationaux.

En plus de cette offre, nous proposons de créer un diplôme d'établissement qui est le diplôme d'IEP au même titre que les autres Instituts d'Etudes Politiques. Ce diplôme aurait par contre une caractéristique. Il renouvellerait la conception que nous pourrions avoir des études politiques. Les études politiques, dans tous les IEP, sont des études interdisciplinaires entre les domaines du droit, de l'économie et de la gestion et le domaine des sciences humaines et sociales. Concrètement, on y fait du droit. On y fait de l'économie. On y fait un peu ou beaucoup de gestion, mais on y fait aussi de l'histoire, de la sociologie et de la science politique. Nous sommes donc sur des sciences humaines et sociales.

Ce qui est proposé dans ce diplôme d'IEP, lequel IEP serait le premier en France à proposer cela, c'est un diplôme intégré qui élargit les études politiques aux sciences exactes et expérimentales, et cela dans trois domaines : l'environnement, la santé et le numérique.

L'idée est qu'il est absolument nécessaire que les cadres du secteur privé comme du secteur public, de l'administration, puissent et sachent travailler avec des scientifiques. Il faudrait qu'ils puissent élaborer des politiques publiques, des politiques d'entreprise avec des scientifiques. C'est-à-dire qu'ils aient au moins un vocabulaire commun, et que les cadres puissent travailler avec ces scientifiques.

Il est donc proposé de créer un diplôme d'IEP co-construit avec la faculté des sciences et technologies. Grâce à son doyen et grâce à toutes les équipes de la FST, nous avons pu travailler sur une maquette en un mois. Tout le monde était emballé à l'idée de travailler sur ce projet, et nous aussi. Ce projet a d'ailleurs eu l'approbation unanime du Conseil de la faculté de Sciences et Technologies et du Conseil de l'Ecole Internationale d'Etudes Politiques. Nous travaillons aussi en partenariat avec L'OSU-EFLUVE, avec le département d'informatique de l'unité de Sénart-Fontainebleau. Je pourrais ajouter, puisque c'est le cas dans certains Masters, avec la faculté de santé. Il est prévu que ce diplôme ouvre à la rentrée 2023. Cela signifie que nous avons un petit peu de temps pour affiner notre offre de formations.

Ce diplôme est en cinq ans. Il se construit sur 300 ECTS avec un accès privilégié après le baccalauréat sur Parcoursup avec 70 places, et un accès au bout de BAC+2 lorsque l'on a validé 120 ECTS pour une vingtaine de places. Une sélection sur dossier. Nous tiendrons compte des spécialités suivies en Première et Terminale. L'idéal est que les candidats aient choisi, dans les deux spécialités qui restent en terminale, une spécialité en sciences exactes et expérimentales et une spécialité en SHS.

Le diplôme se décompose de la manière suivante. La première année, c'est à peu près 590 heures de cours. La seconde année est consacrée à une mobilité à l'international ou en France, notamment pour ceux qui souhaiteraient par exemple avoir une année renforcée en sciences exactes et expérimentales. Une troisième année avec 600 heures de cours. Les quatrièmes et cinquièmes années seraient constituées de la manière suivante : les étudiants basculeraient dans un des Masters de l'Ecole d'Etudes Politiques, mais j'espère bien qu'à terme, nous pourrons ouvrir d'autres Masters de l'UPEC à cette possibilité. Ils

suivraient les cours de Master. Ils suivraient, en plus, une centaine d'heures de cours chaque année qui seraient des cours transversaux autour de l'expression, de l'animation de réunions, bref des compétences demandées aux cadres.

Cela signifie concrètement qu'en premier cycle, pour l'année 1 et l'année 3, puisque la deuxième année est de la mobilité, nous avons à peu près 45 % des heures de cours qui tournent autour des domaines SHS et DEG. Un tiers qui tourne autour des cours de sciences exactes et expérimentales. Nous les avons construits avec la faculté des sciences et technologies. Et puis, un peu plus de 20 % de cours transversaux, c'est-à-dire qui mêlent à la fois des SHS et des sciences exactes et expérimentales. En deuxième cycle, 800 heures d'enseignement, ce qui correspond à nos 300 heures d'enseignement à peu près pour chaque année de Master, plus 100 heures. Cela fait un total d'à peu près 800 heures. Lorsque les candidats s'orientent pour choisir leur quatrième année, ils ont le choix de continuer sur des parcours qui lient toujours SHS, DEG et sciences exactes et expérimentales, ou de basculer vers des parcours plus classiques, que cet IEP offrira également, dans les domaines droit-économie-gestion et SHS, comme administration publique, affaires publiques, action humanitaire internationale et étude socio-politique de la globalisation. Ce sont des parcours de Master qui existent déjà. Les trois premiers le sont d'ailleurs également. Nous ouvrons le dernier parcours, Transformation numérique et territoires, à la rentrée prochaine. Je vous présente les 200 heures complémentaires autour des techniques d'expression écrite et orale, des langues étrangères, et de la conduite de réunion. Il y aura également une possibilité pour ces étudiants de s'orienter vers la recherche, avec une option Recherche pour celles et ceux que cela intéressera.

Les droits d'inscription au sein des IEP sont très variables. 8 sur 10 ont des droits modulés, c'est-à-dire des droits qui sont liés au foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant. Vous voyez à peu près que cela va de zéro pour les boursiers à 3 000, 4 000, ou 6 000. Cela dépend un petit peu. Je mets de côté Paris qui monte à 13 000 ou à 18 000. Un niveau moyen, hors Paris, est de 4 070 euros au maximum par étudiant. Ce qui est proposé pour l'IEP de l'UPEC, c'est que les diplômes nationaux restent aux droits fixés nationalement, et que pour le

diplôme d'IEP, on applique la même règle que dans les autres IEP, c'est-à-dire des droits modulés selon le foyer fiscal de l'étudiant, et une exonération totale des élèves boursiers.

On ajoute un accompagnement supplémentaire pour les élèves boursiers. Cet accompagnement intervient au travers d'un dispositif que nous avons ouvert cette année. Ce dispositif s'appelle la classe « Talents du service public ». Il est piloté par le Ministère de la transformation et de la Fonction publique. Il permet à des étudiants boursiers de bénéficier d'une préparation renforcée au concours de catégorie A de la fonction publique, d'une allocation, d'heures de cours supplémentaires, d'un tutorat, de manuels et de livres. Ces manuels et ces livres sont donnés pour préparer les concours. Cette année, nous avons 15 étudiants qui bénéficient de ce dispositif. Nous porterons l'année prochaine le nombre à 20. Voilà. Je pense que j'ai présenté l'essentiel.

M. ZIDI.- Merci Yves. C'est effectivement un projet porteur. J'avais une question avant de donner la parole à la salle. Il y a aussi cette possibilité qu'offrent un certain nombre d'IEP de double diplomation : ingénieur et sciences politiques. J'avais simplement l'exemple des Mines de Nancy. Il y a également des école d'ingénieurs plus proches d'ici qui auraient passé des accords avec Sciences-po Paris, j'imagine, pour cette double diplomation. Nous sommes dans un autre process que ce dont on discutait là, qui était plutôt d'intégrer les sciences de l'ingénieur dans cette diplomation IEP.

M. DUBOIS-RANDE.- Pas que les sciences de l'ingénieur.

M. ZIDI.- Oui, mais comme on parlait de cet exemple-là. Alors que dans d'autres cas de figure, c'est une double diplomation. Les jeunes sortent avec un double diplôme. Cela se développe, me semble-t-il.

M. PALAU.- Cela se répand. Sciences-po Paris a passé des accords pour des doubles diplômes de mémoire de niveau licence en maths, en biologie et en physique. Cela dit, l'un n'exclut pas l'autre. C'est-à-dire que si nous obtenons l'accord du Ministère et que ce diplôme est créé, ce sera très facile ensuite de créer des doubles diplômes. Il y aura déjà des cours communs. Je pense notamment au niveau ingénieur. Nous ne l'avons pas

présenté dans le projet, mais s'il est validé par le Ministère, c'est un chantier à mener immédiatement après pour créer cette possibilité de double diplôme. Nous avons une école d'ingénieurs à l'UPEC. Ce serait bête de ne pas le faire.

M. ZIDI.- Je pensais auxécoles d'ingénieurs plus généralement que le cas EPISEN. Une dernière question : le réseau IEP, comment fonctionne-t-il ? Quel est leur rôle dans tout cela ? Est-ce que cela fonctionne ?

M. PALAU.- Ce que l'on appelle le réseau IEP, ce sont deux entités différentes. Il y a un sous-réseau qui est le réseau du concours commun. Il y a là sept IEP, de mémoire. Ces sept IEP ont un concours commun, et donc leur organisation est liée uniquement au niveau du concours. Ils se portent moyennement bien. Il y a des tensions assez fortes. Cela ne nous convient pas parce que les critères de sélection sont autour de SHS et droit-économie-gestion. Ils visent au fond des profils de lycéen(ne)s qui ne sont pas tout à fait ce que l'on vise dans ce diplôme. Nous souhaitons cette dimension scientifique. Nous ne demandons donc pas particulièrement à en faire partie.

Ensuite, il y a le réseau global qui gère la marque, pour le dire de façon familière. Il est là pour gérer la marque Sciences-po, Sciences-po Paris, Sciences-Po Saint-Germain, etc. Son rôle ne va pas tellement au-delà, parce qu'il y a une très grande diversité de statuts des IEP. Il y a donc des intérêts différents. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais il y a quelques IEP, trois de mémoire, qui bénéficient de postes de la Fondation nationale des sciences politiques. Les autres n'en bénéficient pas. Derrière le même nom, il y a des réalités qui sont extrêmement différentes, que cela soit en termes d'effectifs, en termes de liens avec le monde universitaire et de liens avec la recherche. Nous avons des réalités extrêmement différentes. Je mets de côté Paris. Vous avez de grosses différences même entre les IEP hors Paris.

M. ZIDI.- Je donne la parole à la salle. Est-ce qu'il y a des questions ?

MME. BAKARY.- Bonjour, je m'appelle Asdjad. J'avais une question par rapport au dispositif complémentaire pour les lycées. Je voulais demander pour quelle raison ce n'était

que les boursiers et pas pour les étudiants étrangers ? Parce que la majorité des étudiants étrangers ne sont pas boursiers. Du coup, je voulais savoir pourquoi il y avait…

M. PALAU.- Sur le dispositif Talents dont j'ai parlé à la fin ?

MME. BAKARY- Oui.

M. PALAU.- La raison est que pour se présenter à la plupart des concours de la fonction publique, il faut être de nationalité française. Il est possible d'être de nationalité européenne, mais seulement pour certains domaines, ou bien d'être de nationalité d'un état membre de l'Union Européenne, plus, je crois, la Suisse. C'est donc un dispositif qui n'est pas piloté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, mais par le Ministère de la Fonction Publique. Il vise à correspondre aux critères demandés pour passer les concours, dont la nationalité française. Il s'agit là de donner un coup de pouce aux étudiants boursiers. Néanmoins, au sein de l'Ecole internationale d'études politiques, et nous l'espérons l'IEP demain, il y a une préparation aux concours administratifs. Il y a une double préparation. Au niveau licence, c'est la licence d'administration publique. Au niveau Master, c'est le Master d'administration publique. Nous n'avons pas fait dans la grande originalité, mais au moins cela dit clairement ce que c'est. Nous avons à chaque fois des modules de préparation au concours. Là, c'est ouvert à tous les étudiants qui le souhaitent.

M. ZIDI.- Oui, Murielle ?

Mme. FLEURY.- J'ai deux questions. J'ai noté des spécificités que vous avez présentées dans la maquette d'enseignement par rapport aux points forts pour les sciences exactes et expérimentales, ce qui est une nouveauté, à ma connaissance, par rapport à l'offre de formations dispensées dans les IEP. En revanche, je suis surprise de ne pas avoir vu mentionner la méthodologie, qui est l'un des points forts de la formation de Sciences-po. J'ai entendu que vous parlez de l'expression écrite et orale. Je n'ai pas du tout vu évoquer l'aspect formation à la méthodologie, qui me semble très importante dans la formation de Sciences-po.

Un autre point : sans anticiper sur le point qui va suivre sur la campagne d'emploi, vous avez évoqué les ressources humaines, enseignantes. Vous vous sentiez moins seul, Monsieur PALAU, dans votre équipe de politistes. Juste une question sur le volet fonctions Support BIATSS : est-ce qu'il y a des possibilités d'obtenir, via la création de cet IEP à Fontainebleau, des postes ? Mais peut-être que cela va être évoqué plus globalement lors du point sur la campagne d'emplois. J'aurais simplement voulu avoir votre réponse sur ce point. Je vous remercie.

M. PALAU.- Merci Madame. Sur la méthodologie, il y a deux éléments de méthodologie propres à notre projet d'IEP. C'est premièrement de la méthodologie de la recherche. Cela est suivi dès la première année. Nous n'attendons donc pas le Master ou la troisième année de licence. Dès la première année, nous initions à la méthodologie de la recherche. C'est pour une raison simple. C'est que nous considérons que les enjeux de la recherche et les enjeux scientifiques sont aussi des enjeux politiques. Il faut donc habituer très vite les étudiants à avoir un rapport critique, intelligemment critique, mais critique quand même, à la science. J'entends la critique au bon sens du terme. Je ne parle pas de ce que l'on peut lire en ce moment. C'est un premier aspect.

Deuxième aspect : la méthodologie spécifique des IEP, ce sont les conférences de méthode, et cela n'apparaît pas dans la maquette parce que ce n'est pas une matière en soi. Les cours seront dispensés, pour un certain nombre d'entre eux, sous la forme de conférences de méthode. Les conférences de méthode et les TD sont dispensés à de petits effectifs. La distinction entre conférences de méthode et TD, c'est que les conférences de méthode ne sont pas adossées à un cours magistral. Nous n'aurons donc pas dans le cadre de cet IEP de travaux dirigés, mais nous aurons des conférences de méthode. Elles donnent beaucoup plus de latitudes aux enseignants dans le cadre de ces conférences, et elles leur permettent de multiplier l'interaction. Nous serons donc sur des petits groupes. Vous l'avez vu en première année. Il s'agit de 70 étudiants. Ce ne sera pas des cours d'amphithéâtre magistraux.

Au sujet des BIATSS, il y a deux éléments qui interviennent. Un premier élément est que dans la campagne d'emplois qui nous sera proposée, il est proposé que soient créés deux postes de BIATSS supplémentaires. Nous pourrons évidemment adresser des demandes au Ministère pour accroître encore cet encadrement administratif. La mise en place du diplôme permettra aussi de créer des postes de collègues administratifs, des postes support, parce que nous savons très bien que ce type de diplôme nécessite un fort encadrement administratif, par exemple pour la gestion de la deuxième année de mobilité à l'international. Il est évident que cela est extrêmement chronophage en ressources administratives puisque l'on doit faire de l'individuel. Il est donc clair que ceci s'accompagnera de demandes de création de postes. Je sais que c'est également une demande de mes collègues de la faculté de sciences et technologies. Peut-être que le doyen pourra l'indiquer. Et puis aussi, parce que ce n'est pas parce que l'on demande que l'on obtient, des possibilités de sur les ressources liées à la création des diplômes.

M. ZIDI.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Jacques ?

M. MOSCOVISCI.- Ce n'est pas une question, mais juste pour informer les membres du Conseil Académique que la faculté des sciences a été très rapidement volontaire pour suivre ce projet que nous a présenté Yves PALAU. Tous les départements disciplinaires de la faculté des sciences et des technologies se sont mis au travail très rapidement et de façon très volontariste pour monter cette maquette et ces presque 400 heures d'enseignements qui seront fournis en sciences. C'est un constat que nous avions fait au sein de la faculté des sciences et, même de façon plus globale, au niveau de la conférence des doyens de l'UFR scientifique, où le niveau en sciences de nos décideurs, politiques, etc., était largement insuffisant par rapport à ce qui était demandé, en particulier ces deux et trois dernières années.

Un autre volet est également en train d'être mis en place en France. C'est la formation des journalistes dans le domaine scientifique. Nous, à l'UPEC, nous nous sommes plus focalisés sur la partie, de ce qu'appelle Yves, des décideurs. La faculté des sciences a bien travaillé.

Je remercie tous mes collègues, notamment Yann qui a mené le dossier au sein de la FST, et tous les porteurs d'idées, de maquettes, d'UE, qui ont fait en sorte que ce projet aille jusqu'au bout. Je voulais simplement signaler au Conseil Académique, par rapport à la question de Murielle, que le Conseil de gestion a voté à l'unanimité la participation de la faculté des sciences à ce projet, mais avec dans la délibération une demande de création de deux postes d'enseignants-chercheurs pour soutenir le projet et les collègues qui pourront participer à cet IEP.

M. ZIDI.- Merci Jacques. Nous sommes dans une dynamique autour de ce projet avec l'aboutissement, je l'espère assez prochain avec des éléments calendaires donné par le ministère. Les échos que nous avons sont que le projet est largement soutenu. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Non ? Merci Yves pour cette présentation.

M. PALAU.- Merci à vous.

M. ZIDI.- Je vous propose passer au vote sur cette création de l'IEP en sachant qu'effectivement, comme l'a dit Yves, l'UFR se transforme. Tout est lié. C'est un ensemble. On supprime et on crée. Nous allons partir sur un vote groupé pour la suppression de l'UFR et la création de l'IEP.

Il est procédé au vote.

La proposition de suppression de l'UFR EEP et de la création de l'IEP est adoptée avec un vote à l'unanimité.

Applaudissements.

2.2. Election d'un membre de la section disciplinaire à l'égard des enseignants en remplacement d'un membre démissionnaire

M. ZIDI.- Nous passons à l'autre point de l'ordre du jour, à savoir la section disciplinaire de l'UPEC qui a subi un remaniement à la suite de la démission de notre collègue Cédric

FRETIGNE du Conseil académique qui a été élu doyen de l'UFR SESS-STAPS. Il faisait partie de la section disciplinaire. Il s'agit donc de la compléter pour qu'elle puisse être opérationnelle, en particulier pour la section disciplinaire concernant les enseignants. Je vais tout de suite donner la parole à Simon. Il va expliquer les règles de ce vote avec le dispositif de boitier électronique qui permet de voter et d'obtenir le résultat plus rapidement. Ce dispositif a déjà testé dans le passé. Nous allons rappeler l'ensemble du processus.

M. DEMERET.- Bonjour à tous. Nous devons procéder aujourd'hui à l'élection d'un membre de la section disciplinaire suite à la démission d'un professeur des universités de cette section. Pour rappel, nous allons procéder à l'élection d'un professeur des universités homme pour compléter les membres qui sont déjà élus au sein de cette section disciplinaire.

Le rôle de la section disciplinaire, c'est de connaître toutes les fautes qui ont été commises par des personnels enseignants-chercheurs et par des enseignants de manière générale au sein de l'université. La composition réglementaire de la section disciplinaire est de quatre professeurs des universités ou personnels assimilés, quatre Maîtres de conférences et deux représentants de ce que le Code de l'éducation appelle « les autres enseignants ». Nous sommes dans la première partie aujourd'hui. Nous n'avons aujourd'hui plus que trois professeurs des universités ou personnels assimilés élus au sein de la SD, et il nous en faut un quatrième pour qu'elle puisse siéger valablement.

Les membres élus sont élus par et parmi les représentants élus relevant de leur collège. Pour chaque collège concerné, il y a le siège homme d'un collège qui est attribué à la suite d'une sélection parmi les membres hommes dudit collège et un siège femme d'un collège attribué à la suite d'une élection parmi les membres femmes dudit collège. Nous sommes uniquement au sein des collèges PU, et il nous manque un siège homme. Il nous manque un homme au sein de cette SD pour qu'elle soit composée de manière paritaire.

Le mode de scrutin est un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, et au premier tour avec une majorité absolue des suffrages exprimés. S'il y a besoin d'un second tour, nous serons sur une majorité relative. Vous avez sous les yeux les personnes qui sont éligibles. C'est-à-dire que l'ensemble des professeurs des universités du Conseil académique et les électeurs, ce sont l'ensemble des professeurs des universités, hommes et femmes élus.

En ce qui concerne les boîtiers, nous les avons déjà utilisés auprès de vous une fois. Je vous rappelle simplement la sécurité du vote. C'est-à-dire que nous n'avons pas accès à vos réponses, et que toute personne ne peut voter qu'une seule fois. Il faut faire attention parce que lorsque vous appuyez sur le boîtier, une fois que vous avez enregistré et appuyé sur la touche correspondante, il n'y a absolument aucun moyen de revenir en arrière. Il n'y a pas de validation. C'est-à-dire que vous appuyez, et votre vote est automatiquement enregistré. Pour allumer votre boîtier, vous appuyez sur le bouton « entrée » qui est au milieu, et simplement ce que nous vous demandons de vérifier, c'est si en haut à gauche, dans le petit encadré, vous avez bien le chiffre 41. C'est le canal qui communique avec l'outil que nous avons en direct.

Avant de procéder au vote, ce que nous allons vous demander, c'est de savoir s'il y a d'autres candidats. Nous avons eu une candidature, qui est Monsieur Claude MATHIEU, et nous voulions savoir s'il y avait éventuellement d'autres personnes intéressées pour déposer leur candidature, auquel cas il faudra qu'on l'ajoute au sein des slides pour pouvoir procéder au vote. *A priori*, pas d'autres candidats. Nous partons sur une seule candidature.

Il y a autant de boîtiers que de professeur des universités présents ou représentés. Nous allons lancer le vote dans quelques minutes. L'interrogation est ouverte. Le vote est ouvert. Je vous invite à entrer vos réponses. Il s'agit de la touche A si vous êtes favorables à l'élection de Monsieur MATHIEU, ou la touche B pour un vote blanc.

A priori, tout le monde a voté. Je vois 14 voix, et donc on est bon. Nous allons donc procéder au dépouillement. Je vois que Monsieur Claude MATHIEU est élu au sein de la section disciplinaire au collège A, siège homme, des professeurs des universités au sein de

la section disciplinaire a douze voix pour, contre deux votes blancs. Je vous remercie beaucoup.

Il est procédé au vote.

M. Claude MATHIEU est élu membre de la section disciplinaire avec 12 votes favorables et deux votes blancs.

M. ZIDI.- Une question pour informer les élus. En termes de nombre d'affaires à gérer par an du côté des enseignants comme du côté des étudiants ?

Mme HMAMOU.- Du côté des usagés, il y en a beaucoup. Du côté des enseignants, il y en a très peu. On va dire deux par an, en moyenne.

M. DEMERET.- Sachant que pour les usagers, il y en a beaucoup, mais on les regroupe par session.

M. ZIDI.- D'accord. Merci, Simon, et merci, Fadoua, pour cette organisation.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Avis sur la campagne d'emplois enseignants pour l'année 2022

M. ZIDI.- Je vous propose de passer à l'autre point de l'ordre du jour. Nous sommes sur ce troisième point concernant la campagne d'emplois. J'ai envoyé un message à la DRH pour une introduction générale qui devrait arriver incessamment sous peu .

Je donne d'abord la parole à Amilcar.

M. BERNARDINO.- Bonjour. La campagne d'emplois 2022. Nous vous avions déjà donné pour avis la campagne des seconds degrés. Cette campagne des seconds degrés n'a pas été modifiée dans ce volet 2. C'est simplement la campagne d'enseignants-chercheurs 2022. La stratégie générale a été validée par la présidence encore cette année. La priorité est à faire en sorte qu'il y ait un maximum de postes qui ne soient pas laissés

sans occupants. Le maintien de tous les postes a été validé. Je vais peut-être rappeler le processus pour les membres du Conseil académique qui ne sont peut-être pas tous membres du Conseil de gestion. Je vous rappelle que les postes et les demandes de poste seront, via des composantes qu'il faut valider en Conseil de gestion de composantes, les demandes de campagne d'emplois. Ils sont ensuite remontés à la présidence dans le cadre d'une note de gestion avec les différentes composantes. Ensuite, la présidence propose un arbitrage, et c'est cet arbitrage qui est aujourd'hui proposé à votre attention.

La présidence a décidé, suite aux échanges que nous avons eu avec les différentes composantes, de valider l'ensemble des postes demandés en maintien par les Conseils de gestion. Il y a des demandes qui sont remontées par les composantes. Ensuite, ont été demandées aussi des créations. N'ont été validées les demandes de création que lorsque les créations étaient adossées à des financements, de manière à pouvoir garantir effectivement la pérennité des postes et des futurs recrutés. A chaque fois qu'il y a un dispositif qui a été proposé avec un financement, la présidence a essayé de trouver des financements pour pouvoir créer ces postes cette année. Nous avons au total 1 000 postes qui ont été créés. Toutes les demandes de création qui ont été adossées à un financement ont été validées. Bien évidemment, les demandes de création qui n'étaient adossées à aucun financement ont été refusées par la présidence dans la mesure où l'on n'avait pas de moyens de les financer. Nous avons une attention particulière sur la masse salariale. Et enfin, il a été proposé des repyramidages, que l'on appelle « des transformations ». Nous avons donné un avis défavorable parce que les transformations n'étaient pas adossées à des financements, ou en tout cas notre volonté était d'une part, par exemple sur les enseignants-chercheurs, de repyramider des maîtres de conférences en professeurs des universités, sans avoir les arbitrages de la LPR qui risquent de nous fermer définitivement des financements qui permettront ce type de repyramidage l'année prochaine. Pour cette année, il n'y a pas de repyramidage de ce niveau-là.

M. ZIDI.- Pour les créations cela apparaît dans le diaporama et va dans le sens des propos de Amilcar.

M. BERNARDINO.- Pour le bilan global de la campagne, donc sur les maintiens, pour les enseignants-chercheurs et les enseignants de second degré, ce sont 52 demandes de maintiens qui avaient été proposées. Nous avons une attention particulière sur les postes susceptibles d'être vacants. Nous pouvons remercier les composantes qui ont fait un gros travail de remonter que des « susceptibles d'être vacants » qui étaient vraiment sur le départ. Il y a des collègues qui étaient vraiment atteints par la limite d'âge, et donc de fait avec un départ qui était garanti. Il y a des collègues qui partent en retraite pour lesquels on n'a pas de doute effectivement sur le fait qu'ils soient sur le départ. Je rappelle qu'il s'agit de postes qui sont mis au concours, et que les collègues sur le départ en retraite peuvent jusqu'au dernier jour revenir en arrière et décider de rester. Nous évitons donc de mettre au concours des postes qui peuvent ne pas être libérés à la fin, en sachant en qu'ils sont affichés dans le cadre des concours comme « susceptibles d'être vacants », et donc moins attractif pour certains candidats dans la mesure où le poste n'est pas garanti d'être vacant. Cette année, nous avons vérifié avec la DRH. Il n'y a pas de souci. Nous remercions les acteurs qui ont fait un gros travail là-dessus.

Sur les transformations qui ont été proposées, il y avait eu trois demandes de transformation de PR, qui sont assimilées à des créations puisque l'on ne repyramide pas un poste là où quelqu'un est déjà assis dessus. L'arbitrage a effectivement été défavorable. Ensuite, il y a eu une transformation d'ATER en maître de conférences qui était pour Episen, pour lequel on avait au départ arbitré défavorablement, mais il s'avère que nous avons eu la demande inverse. C'est-à-dire que nous avons eu une composante qui a demandé un poste de maître de conférences à transformer en ATER. Nous avons donc procédé à des échanges entre les deux composantes. C'était plus simple pour nous, et il n'y avait pas d'arbitrage, si ce n'est de limiter les demandes. Nous avons une transformation de deux PRCE en Enseignant-Chercheur, donc un PR est un Maître de conférences. Nous avons arbitré négativement dans les deux cas. Enfin, nous avons une transformation de PRAG en Maître de conférences à l'Inspé pour lequel nous avions souhaité un arbitrage négatif, mais nous sommes sur une composante qui a un nombre d'enseignants-chercheurs qui est

encore relativement faible. Dans le cadre de l'universitarisation de l'Inspé et des Master MEEF en particulier, nous avons validé cette transformation. Ce sont les deux arbitrages qui ont été arbitrés positivement. L'ATER en Maître de conférences, mais qui s'avère être un échange avec la faculté de santé. Il n'y a donc pas vraiment de transformation pour nous. La transformation d'un PRAG en Maître de conférences à l'Inspé pour continuer l'universitarisation de ces composantes.

En termes de création, 13 créations ont été arbitrées favorablement, ce qui veut dire qu'il y a 12 enseignants-chercheurs qui seront normalement nouvellement arrivés pour la rentrée 2022. Quatre restaient encore dans le plan IUT. Ce sont donc les quatre par année, si nous avons bien compté. Nous devons refaire un point là-dessus, mais normalement ce sont les quatre qui ont été créés. Ensuite, il y a eu quatre postes qui ont été créés dans le cadre de la loi ORE, essentiellement avec l'ouverture de groupes de LAS qui avaient été proposés. Les postes ont été arbitrés positivement. La réforme de santé concerne l'ouverture de la L2, pour laquelle la présidence a obtenu des primes pérennes, ayant permis la création de cinq postes pour la rentrée 2022. Il y a encore deux autres postes qui seront certainement reportés pour la campagne d'après. En effet, l'Institut de santé a souhaité étaler les recrutements pour avoir la troisième année de la licence. Nous avons encore une fois une campagne d'emplois qui est plutôt positive par rapport à la campagne d'emplois dans d'autres universités, puisque l'on se retrouve avec des postes créés. Nous n'avons aucun poste qui est gelé « par la présidence », et nous avons des postes créés avec cette campagne d'emplois. Vous voyez le petit focus avec 13 créations, 51 maintiens, une transformation qui a été validée et une autre qui correspondait à un échange avec la faculté de santé.

M. ZIDI.- Effectivement, un bilan positif au niveau de cette campagne d'emplois. Il est vrai qu'il y a peu d'universités qui s'inscrivent sur cette dynamique de création d'emplois qui a déjà commencé les années précédentes. Denis, tu as la parole.

M. ALAMARGOT.- Je voulais revenir sur la campagne d'emplois et sur la non-acceptation de la transformation du poste de PRCE en PR pour l'Inspé. Vous avez évoqué l'universitarisation de l'Inspé de faire un faible pourcentage d'enseignants-chercheurs, et plus encore de PR. Il n'y a que 7 PUPR à l'Inspé, ce qui nous pose de gros problèmes. Nous avions proposé un montage qui consistait à cumuler à la fois un support de PRCE et un support de BIATSS qui n'est plus nécessaire à l'Inspé, et donc je souhaitais avoir davantage d'explications sur la raison du refus qui pour nous est très impactant.

M. BERNARDINO.- Pour nous, cela posait problème de supprimer un BIATSS pour remplacer par un PR. Je ne suis pas sûr que cela soit très apprécié.

M. ALAMARGOT.- Pas remplacer. C'est cumuler deux emplois en un support.

M. BERNARDINO.- Oui, c'est cumuler deux emplois en un support. Il y a un deuxième élément, c'est que l'on attend bien évidemment la vague LPR sur les repyramidages et la création des postes de PR. Nous verrons, une fois que cette campagne sera passée, des repyramidages et des propositions d'ouverture de nouveaux postes de PR. Cela sera plutôt pour la campagne 2023. A un moment où l'on essaie de créer des emplois, en supprimer un ne nous a pas paru pertinent.

M. ALAMARGOT.- Nous ne l'avons pas fait par hasard. Je me permets de le dire. C'est issu aussi du dialogue de gestion et de recommandations par rapport à la gestion RH.

M. BERNARDINO.- On est d'accord. C'est l'arbitrage qui est proposé.

M. ALAMARGOT.- J'ai entendu. Je me fais aussi le représentant de Robin BOSDEVEIX, qui est directeur de l'Inspé. C'est très impactant pour nous. On note avec une grande attention 2023 comme une année où nous pourrions avoir des postes de PR.

M. BERNARDINO.- A moins qu'il y ait une campagne de mensonges éhontés dans la presse depuis un moment, nous aurons forcément des postes de PR qui vont effectivement venir dans l'université. Il y aura un arbitrage à faire au sein de l'université pour savoir, en fonction des contraintes qui nous seront aussi données par rapport à ces postes qui nous seront

proposés... Il semble que l'on soit un peu plus libre dans l'établissement de choisir nos équipes, nos équilibrages ou autre. Il y aura à ce niveau-là, un questionnement à avoir au sein de l'établissement sur le positionnement.

M. DUBOIS-RANDE. - Cela a été très contesté par les BIATSS eux-mêmes. Il y avait une demande de soutien d'enseignants-chercheurs à l'université. Nous pourrions le faire avec un montage de type PR et…

M. ALAMARGOT.- Oui. Ce n'est pas spontanément que l'on va jouer avec les supports. C'est dans l'absolu, par rapport à la gestion de la masse salariale et à la réalité de la masse salariale, comment peut-on opérer ?

M. BERNARDINO.- Nous avons beaucoup apprécié le montage en termes de masse salariale, mais cela pose un problème au niveau RH.

M. DUBOIS-RANDE.- On devrait avoir les possibilités l'année prochaine plus souples pour nous éviter cette année de supprimer un BIATSS. Je crois que tu avais dû avoir Robin…

M. BERNARDINO.- Voilà. C'est un message à Robin et je n'ai pas eu de retour. Je vérifierai donc avec lui si…

M. ALAMARGOT.- Oui, je viens de lui envoyer un message.

M. BERNARDINO.- Sinon je prendrai rendez-vous avec Robin pour que nous échangions ensemble là-dessus.

M. ALAMARGOT.- C'est cela, puisque pour nous, cela s'inscrit dans une politique à court, moyen, long terme. Nous avions également deux demandes de création pour lesquelles nous avons peu d'espoir. Ceci dit, sur la demande de transformation, nous sommes prêts à étudier tout le dispositif possible pour avoir des postes de PR. C'est une question de survie de la politique sur le site de l'Inspé.

M. BERNARDINO.- Nous sommes tout à fait d'accord avec cela.

M. ZIDI.- Denis, tout cela est multiparamètres. Il y a le problème de la recherche. Cela va dans le sens de ce que disait Amilcar. C'est d'avoir de plus en plus d'enseignants-

chercheurs, sauf que là, la discussion que nous pouvons avoir, c'est deux postes transformés en PU en termes d'encadrement, puisque l'on parle d'enseignement et de recherche. Nous ne sommes donc pas sur les mêmes bases horaires en termes d'intervention. Il y a aussi ça à en tenir compte dans nos discussions d'où ce multiparamétrage.

M. ALAMARGOT.- Oui, tout à fait.

M. ZIDI.- La demande est légitime, mais il faut que l'on zoome un petit peu plus. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Régine ?

Mme. LALEAU.- Je voulais revenir sur les postes à l'unité de Sénart-Fontainebleau. C'est marqué « Transformation d'un PRCE en maître de conférences ». Ce n'était pas PRCE. C'était PRAG. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Je me demande la raison pour laquelle cette transformation n'a pas été acceptée, en sachant que pour ce poste de PRAG nous avons demandé de l'échanger contre un poste de maître de conférences que l'on avait en mathématiques il y a quelques années déjà. C'était un poste de maître de conférences que nous avions au département Informatique de l'unité de Sénart-Fontainebleau, et que l'on a échangé contre un poste de PRAG. Il nous a été fortement conseillé de le faire. On a essayé du coup de recruter sur ce poste de PRAG en maths-informatique, et nous n'avons pas eu de succès au département Informatique, et ce pendant trois campagne consécutives. Du coup, nous nous étions dit que nous allions le transformer en poste de maître de conférences en informatique parce que là, nous avons beaucoup de candidats. Je voulais donc savoir pourquoi est-ce que…

M. BERNARDINO.- Là, j'ai beaucoup échangé avec le directeur de composante.

Mme. LALEAU.- Je le sais. Cependant, même si vous avez beaucoup échangé avec lui, nous n'avons pas forcément été satisfaits par cet arbitrage. En l'occurrence, sachant que cela allait être fortement contesté, ce que nous avions envisagé, c'était de faire un échange avec le département MMI qui était très favorable à un poste de PRAG et d'échanger ce poste

de PRAG du département MMI pour pouvoir avoir un poste de maître de conférences chez nous. Cela n'a pas été fait.

M. BERNARDINO.- Non, cela n'a jamais été remonté par le conseil de gestion de l'IUT…

Mme. LALEAU.- J'ai eu Jérôme au téléphone plusieurs fois. C'est remonté. Je pense que là il y a un petit souci, mais je pense que cela a été demandé. Nous ne sommes vraiment pas satisfaits de … On a voté en Conseil de gestion.

M. BERNARDINO.- Non, cela ne nous a pas été remonté comme campagne votée par le Conseil de gestion de l'IUT, et qui a donné lieu au dialogue de gestion et qui a été arbitré avec le directeur. Je reconnais que pour Robin, je ne l'ai pas eu en direct. Il faut que je vérifie effectivement que mon message… Autant Jérôme, je n'ai aucun doute là-dessus.

Mme. LALEAU.- En tout cas, nous n'avons pas les mêmes échos.

M. DUBOIS-RANDE.- Nous avons les PV du Conseil.

Mme. LALEAU.- Pourquoi est-ce que le PRAG n'a pas été accepté d'être transformé en maître de conférences ?

M. BERNARDINO.- C'est l'arbitrage qui est proposé. Je peux refaire le discours que j'ai fait avec Jérôme, et pourquoi je l'ai redit à Jérôme, mais à ce moment-là… On a une composante qui a un taux d'encadrement de 33 %, mêmes pas, et on enlève 200 heures. J'aimerais donc qu'au minimum, ce soit dans une réflexion globale et pas simplement du *one shot* sur un poste. Deuxièmement, le poste en question avait à l'époque été échangé contre un autre poste. C'est ce que nous avons évoqué tout à l'heure. On évite de transformer. On regarde lorsque c'est possible de faire des échanges entre deux composantes. Là, un ATER en maître de conférences, on aurait dit non. Il y a une composante qui nous demande l'effet inverse. On échange les deux, et c'est notre faute. A l'époque, c'était l'échange qui avait été fait aussi. Nous avions échangé avec une autre composante. Cela signifie qu'aujourd'hui, il y a un vrai coût supplémentaire pour l'université puisque cela veut dire qu'il y a 200 heures quelque part qui vont manquer sur une composante. Avec le taux d'encadrement qui aujourd'hui suit de l'IUT, à un moment

donné va se poser la question de la soutenabilité humaine de l'ensemble de l'offre de formation de cette composante. Cela, je l'ai expliqué longuement au directeur.

Mme. ARAB.- En conseil de composante de l'EUP, on a voté la transformation d'un DR en maître de conférences, et je ne le vois pas du tout apparaître.

M. BERNARDINO.- EUP ? Alors là, cela ne nous dit strictement rien. Il y a des votes parallèles. Pour le coup, APR en maître de conférences, si on me l'avait dit, je m'en souviendrai. Cela se remarque. On aurait proposé immédiatement un échange avec l'Inspé.

M. ZIDI.- Nous allons vérifier, mais bon. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Jacques ?

M. MOSCOVISCI.- Je passe sur ces trois directeurs de composantes qui sont présents. Je suis assez surpris quand même de voir que si une composante a un poste de professeur à échanger sur les avis dans notre type de corps, c'est quand même surprenant qu'il n'y ait pas un contact entre directeurs de composantes pour voir s'il y a un montage. En sachant que dans ma composante, on demande quatre transformations de …

M. BERNARDINO.- Je le dis clairement. Nous n'avons pas eu ce type d'arbitrage à faire avec la présidence.

M. MOSCOVISCI.- Attends. Si c'est le cas au sein de l'EUP, c'est surprenant qu'il n'y ait pas eu un contact aussi avec les autres directeurs de composantes. C'est un montage qui peut arriver à la présidence en cohérence avec la masse salariale. Vu le nombre de demandes de postes de professeurs que l'on a tous, et notamment à la FST avec la politique de transformation que l'on mène depuis quatre, cinq ans…

MME. ARAB.- Tu aurais voulu quoi ? Tu aurais voulu que le directeur de l'école fasse : « Avis à la population, il y a un poste de PR… »

M. BERNARDINO.- On va arrêter les rêves. Nous n'avons pas du tout eu cette demande. Nous venons de vérifier. La demande n'a pas du tout été remontée en dialogue de gestion ni demandée en arbitrage.

MME. ARAB.- Cela a été voté en Conseil. Je n'ai pas rêvé. J'y étais.

M. BERNARDINO.- Cela ne nous a pas du tout été remonté dans les demandes. Ce n'est pas dans le tableau qui a été remonté.

M. ZIDI.- Après, ce que dit Jacques, c'est un autre sujet. Sur ce poste-là, ce qui est remonté n'apparaît pas. Après, effectivement, les discussions entre composantes peuvent avoir lieu en amont.

Un intervenant.- *intervention hors micro*

M. ZIDI.- Effectivement, nous avons discuté sur ce sujet, alors que nous étions sur une information assez virtuelle. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des remarques sur cette campagne d'emploi ? Je vous propose de passer au vote.

MME. FLEURY.- A l'ordre du jour de ce CAC, figure la demande d'un avis pour la campagne d'emplois enseignants et BIATSS pour l'année 2022 ?

M. BERNARDINO.- C'est une erreur. C'est uniquement « enseignants » en fait. C'était une coquille.

M. ZIDI.- Sur cette campagne d'enseignants-chercheurs, je vous propose maintenant de passer au vote. Le Conseil académique doit ici donner un avis. Qui s'oppose aux propositions qui ont été faites ? Deux. Qui s'oppose par procuration ? Trois. Qui s'abstient ? Une. Qui s'abstient par procuration ? Personne. Merci pour ce vote positif.

Il est procédé au vote.

La campagne d'emplois BIATSS et enseignants pour l'année 2022 recueille un avis favorable.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. ZIDI.- On arrive à la fin de l'ordre du jour du Conseil académique plénier assez court. Est-ce qu'il y a des questions que vous souhaitez aborder ? Non. Pas de questions. Merci à toutes et tous. Ce Conseil académique plénier se termine. Nous serons amenés à se revoir le jeudi 16 décembre. Ce sera un peu plus volumineux, comme l'a dit le Président. Des projets de *graduate program* seront présentés par les porteurs. Nous aurons aussi la partie BQER puisque comme vous le savez, l'appel à projets s'est clos. L'examen des dossiers est actuellement en cours. La Commission d'évaluation du Conseil académique plénier se réunira prochainement, et les axes stratégiques ont également reçu les dossiers. Un bilan de l'activité sera d'ailleurs aussi présenté lors du prochain CAC plénier

Je vous remercie, et à bientôt.

La séance est levée à 15 heures 35.